



## COURS AVEC MODELE VIVANT- Inscription 2018-2019

Mme/M. :	Téléphone (fixe et portable) :
Prénom :	Mail :
Né(e) le :	Nom du représentant légal (pour les mineurs) :
Adresse complète :	Téléphone en cas d'urgence :

Jour	Horaire	Activité	Inscription à l'année	Inscription pour le trimestre 1	Inscription pour le trimestre 2	Inscription pour le trimestre 3
<b>mardi</b>	19h-21h	Dessin avec Modèle Vivant	1 068,00 € (40 séances)	445,50 € (15 séances)	445,50 € (15 séances)	297,00 € (10 séances)
<b>vendredi</b>	18h-20h	Modèle Vivant Techniques mixtes - Traits et couleurs	1 041,00 € (39 séances)	445,50 € (15 séances)	445,50 € (15 séances)	267,30 € (9 séances)

**Le matériel de base est inclus dans le tarif. Pour les dates des cours, se reporter au planning sur le site des Ateliers Terreaux.**

Modalités de règlement		Montant	N° de chèque (s)	Encaissement
Chèques ANCV (déduire 5% sur le montant du cours réglé par chèques ANCV) :				à l'inscription
Chèque(s) bancaire(s) à l'ordre de « Les Ateliers Terreaux »  Possibilité de régler en une fois ou en trois fois	1 <sup>er</sup> chèque			à l'inscription
	2 <sup>ème</sup> chèque			30 jours après l'inscription
	3 <sup>ème</sup> chèque			60 jours après l'inscription
Frais de dossier pour les <b>nouveaux inscrits</b>		<b>30 €</b>		
<b>Total TTC</b>			<b>facture n°</b>	

*L'engagement est annuel ou trimestriel et vaut acceptation du règlement intérieur des Ateliers Terreaux. En cas d'absence ou d'abandon, les cours non suivis ne peuvent être remboursés, sauf cas de force majeure de droit commun.*

**A :**                      **Le :**                      **Signature <sup>(1)</sup> :**                      *J'autorise :*                       *Je n'autorise pas :*

*Les Ateliers Terreaux à publier ou diffuser ma photo prise dans le cadre de l'activité.*

<sup>(1)</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Fiche à remettre ou à envoyer accompagnée de votre règlement aux Ateliers Terreaux. Reprise des cours lundi 3 septembre 2018.